

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Immeuble communautaire sis angle cours Pasteur rue de Cursol -  
Cession à l'Ordre des Avocats à la Cour de Bordeaux - Autorisations - décision**

Monsieur MARTIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux reste propriétaire d'un vaste immeuble bâti à usage de bureaux, édifié à l'angle du Cours Pasteur et de la rue de Cursol, à BORDEAUX sur la parcelle cadastrée HI 93 pour une contenance de 331 m<sup>2</sup> environ.

Ce bien immobilier, consistant en un bâtiment de 3 niveaux, élevé sur caves voûtées, le tout d'une surface utile d'environ 800 m<sup>2</sup> avait été acquis en 1974 pour y installer des services administratifs.

Suite au départ en 2005 de l'association « LA MEMOIRE DE BORDEAUX ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX » qui occupait jusqu'alors cet immeuble, l'Etablissement communautaire a souhaité se défaire de ce bien qui ne présentait plus d'utilité pour le fonctionnement de ses services.

C'est dans cette optique que l'Ordre des Avocats à la Cour de Bordeaux a fait connaître son intention de se porter acquéreur de cet immeuble.

En effet le barreau de Bordeaux entend redéployer ses services et installer son Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats dans des locaux mieux adaptés.

Ce regroupement fonctionnel dans un immeuble situé à proximité de la Cité Judiciaire permettrait tout particulièrement au Centre Régional de Formation des Avocats de Bordeaux, dont la compétence territoriale en matière de formations initiale et continue a été renforcée aux termes d'un arrêté du ministre de la Justice du 6 décembre 2004, de poursuivre son développement dans de bonnes conditions matérielles.

Au terme des pourparlers engagés avec l'Ordre des Avocats un accord a été enregistré prévoyant la cession de ce bien immobilier au prix de 960 000 euros, qui n'est pas inférieur à l'avis des Services Fiscaux n°2006-997V0776 du 13 mars 2006.

Il est à préciser enfin que la Communauté Urbaine de Bordeaux conservera l'entier usage du local de régulation du trafic (système GERTRUDE) installé au sous-sol de cet immeuble ainsi que le volume correspondant au passage public piétonnier sous voûte reliant le cours Pasteur à la rue de Cursol.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec l'Ordre des Avocats à la Cour de Bordeaux, représenté par Maître Manuel Ducasse, Bâtonnier de l'Ordre, en vue de la cession à son bénéfice de l'immeuble bâti en l'état sis angle cours Pasteur rue de Cursol, cadastré HI 93p pour 306 m<sup>2</sup> environ et ce, moyennant le prix de 960 000 euros HT (Neuf cent soixante mille euros) qui n'est pas inférieur à l'avis des Services Fiscaux
- à signer l'acte authentique de cession et tous autres documents afférents à cette mutation et notamment le document d'arpentage et l'état descriptif de division en volumes.

#### **B – DECIDER**

Que le montant de la recette provenant de cette transaction sera inscrit au budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 2138, Fonction 8240, CRB A 430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2006

M. BERNARD LABISTE

